



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 21 Janvier 2015

Date de la convocation 12 Janvier 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : Mme FABRE Maryse, Mme BÉNARD Bénédicte, M.SEGURA René, CEYRAS : Mme BARRÉ Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.ALEIX Bertrand à M.COSTE Bernard, M.RIGAUD Christian à M.VALERO Claude, Mme PASSIEUX Marie à M.BRUN Olivier, M.REVEL Claude à M.BARDEAU Francis, Mme ROQUES Micaela à Mme PRULHIÈRE Yolande, Mme OLLIE Sophie à M.RUIZ Salvador.</p>

Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'attribution et le versement de l'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif destinée au particulier et l'aide à l'animation de la collectivité correspondante

Monsieur VIALA rappelle aux membres du conseil que la Communauté de communes du Clermontais souhaite lancer début 2015, la 1^{ère} phase du programme 2015 de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif situées sur son territoire (opération groupée de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif).

Ce programme, qui s'étale sur une période de 4 années va permettre :

- aux propriétaires volontaires d'installations d'assainissement non collectif éligibles, de bénéficier de l'aide à la réhabilitation proposée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (d'un montant de 3 000€ par installation et au maximum de 9 000€ pour les installations regroupées)
- la réhabilitation de 30 installations par an, soit à terme 120 installations d'ici fin 2018 (soit environ 50% du parc éligible défectueux).

Suite au contrôle diagnostic de ces installations, la Communauté de communes a identifié 204 installations éligibles à l'aide à la réhabilitation. Chaque propriétaire a été sollicité au cours de l'année 2014 pour participer au programme de réhabilitation.

Parmi ces 204 installations éligibles, 20 propriétaires se sont déclarés volontaires pour participer au programme de réhabilitation en déposant à la Communauté de Communes, un dossier de demande d'aide à la réhabilitation. Par ailleurs, 15 propriétaires supplémentaires se sont déclarés volontaires pour déposer courant 2015 un dossier de demande.

Afin de prendre en compte ces demandes, le programme de réhabilitation se déroulera en plusieurs tranches :

- Tranche 1 en 2015
- Tranche 2 en 2016
- Tranche 3 en 2017-2018

La tranche 1 sera lancée au cours du 1^{er} semestre 2015 et sera découpée en 2 phases :

- La phase 1 concerne les 20 propriétaires volontaires et dont les projets de réhabilitation ont déjà été contrôlés par le SPANC (avec avis favorable sur leur projet). Parmi ces projets, 1 projet concerne une installation regroupée (3 logements). Cette phase démarrera dès réception de la décision d'aide de l'Agence de l'Eau.
- La phase 2 concernera d'autres propriétaires (environ 15 à ce jour) qui ont exprimé le souhait de réhabiliter leur installation et qui ont engagé des démarches pour présenter un projet de réhabilitation au SPANC. Cette phase sera lancée ultérieurement au cours du 2^{ème} semestre 2015.

Ce programme de réhabilitation se déroulera dans le cadre de :

- la « convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif attribuées au particuliers maître d'ouvrage » du 16 décembre 2013 entre l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et la Communauté de Communes du Clermontais,
- la mission d'animation des opérations collectives de réhabilitation de la Communauté de communes du Clermontais (délibération du 19 décembre 2012 modifiant les statuts de la Communauté de communes du Clermontais)

Parallèlement, une aide à l'animation est proposée par l'Agence de l'Eau en vue de financer l'animation par la collectivité de ce programme, sur la base d'un forfait de 250€ par installation réhabilitée.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, en vue d'obtenir une subvention pour la 1^{ère} phase du programme de réhabilitation de 2015 :

- pour l'attribution et le versement d'une aide aux particuliers d'un montant total de 66 000€ maximum correspondant à 22 forfaits de 3 000€
- pour l'attribution à la collectivité d'une aide à l'animation à hauteur de 5 000€ correspondant à 20 forfaits de 250€.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VIALA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, en vue d'obtenir une subvention pour la 1^{ère} phase du programme de réhabilitation de 2015 :

- pour l'attribution et le versement d'une aide aux particuliers d'un montant total de 66 000€ maximum correspondant à 22 forfaits de 3 000€
- pour l'attribution à la collectivité d'une aide à l'animation à hauteur de 5 000€ correspondant à 20 forfaits de 250€.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150127-2015-01-21-04-DE
Date de télétransmission : 27/01/2015
Date de réception préfecture : 27/01/2015